

**AMENAGEMENT D'ÉPREUVES POUR CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP**

**II - Classement par discipline**

Textes	Intitulés	observations
<b>I) Toutes disciplines</b>		
<a href="#">Note de service n° 2009-051 du 1<sup>er</sup> avril 2009</a>	Calendrier des examens en France et à l'étranger – session 2009	Cette note rappelle aux chefs de centre d'examen qu'ils doivent laisser aux candidats une période de repos suffisante entre deux épreuves du diplôme national du brevet, des baccalauréats général, technologique et professionnel : au moins une heure.
<a href="#">Décret n° 2009-380 du 3 avril 2009</a>	Baccalauréat général et au baccalauréat technologique	Ce décret modifie l'arrêté du 17 mars 1994 modifiant l'arrêté du 15 septembre 1993 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique et précisant les modalités du passage des épreuves du second groupe pour les candidats en situation de handicap autorisés à étaler le passage des épreuves de l'examen.
<a href="#">Arrêté du 3 avril 2009</a>	Baccalauréat général – aménagement des épreuves	Modifiant de l'arrêté du 17 mars 1994 modifiant l'arrêté du 15 septembre 1993 relatif aux épreuves du baccalauréat général et précisant les modalités du passage des épreuves du second groupe pour les candidats en situation de handicap autorisés à étaler le passage des épreuves de l'examen.
<a href="#">Arrêté du 3 avril 2009</a>	Baccalauréat technologique – aménagement des épreuves	Modification de l'arrêté du 17 mars 1994 modifiant l'arrêté du 15 septembre 1993 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique et précisant les modalités du passage des épreuves du second groupe pour les candidats en situation de handicap autorisés à étaler le passage des épreuves de l'examen.
<a href="#">Note de service 2008-003 du 9 janvier 2008</a>	Modalités d'attribution du diplôme national du brevet pour la session 2008.	

Textes	Intitulés	Observations
<a href="#">Note de service 2007-108 du 18 juin 2007</a>	Modalités d'application des dispositions relatives au bénéfice de la conservation des notes obtenues à l'examen du baccalauréat général ou technologique à compter de la session 2007 de l'examen.	A leur demande, peuvent prétendre au bénéfice de la conservation des notes obtenues lors d'une session précédente du même examen et dans la même série, les candidats appartenant à l'une des catégories suivantes : - les candidats scolaires et non scolaires des séries ES, L, SMS, STG, STI, STL, TMD, hôtellerie, présentant un handicap défini dans ce texte - les candidats non scolarisés (candidats individuels, salariés, demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle continue), candidats scolarisés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau et candidats MOREA (modules de représentation de l'examen par alternance) des séries ES, L, S, SMS, STG, STI, STL, hôtellerie et TMD. Modalités d'application de ces dispositions.
<a href="#">Circulaire n° 2006-215 du 26 décembre 2006</a>	Organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.	
<a href="#">Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005</a>	Aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.	Les candidats handicapés qui se présentant aux examens (ou concours) de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur bénéficient des aménagements rendus nécessaires par leur situation. Précisions sur les aménagements possibles.
<a href="#">Arrêté du 29 juin 2003</a>	Autorisation de passer les épreuves du CAP en forme progressive	
<b>II) éducation physique et sportive</b>		
<a href="#">Note de service n° 2008-138 du 15 octobre 2008</a>	Evaluation de l'éducation physique et sportive à compter de la session 2009 des examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et du brevet d'études professionnelles (BEP)	
<a href="#">Note de service n° 2007-137 du 2 août 2007</a>	Evaluation de l'éducation physique et sportive à compter de la session 2008 des examens des baccalauréats général, technologique et professionnel.	
<a href="#">Note de service n° 2002-131 du 12 juin 2002</a>	Evaluation de l'éducation physique et sportive aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique	Liste nationale d'épreuves et référentiel national d'évaluation. (Cette note de service a été modifiée par les notes de <a href="#">service n° 2003-119 du 31 juillet 2003</a> , <a href="#">n° 2004-123 du 15 juillet 2004</a> et <a href="#">n° 2007-137 du 2 juillet 2007</a> ).
<a href="#">Note de service n° 2005-179 du 4 novembre 2005</a>	Evaluation de l'EPS aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art du CAP et du BEP	
<b>III) Histoire et géographie</b>		
<a href="#">Note de service n° 2008-063 du 13 mai 2008</a>	Baccalauréat technologique, série ST2S : définition de l'épreuve d'histoire-géographie (Déficiência motrice ou visuelle)	
<a href="#">Note de service 2007-192 du 13 décembre 2007</a>	Baccalauréat technologique, série STG : aménagement de l'épreuve d'histoire géographique pour certains candidats présentant un handicap.(Déficiência visuelle ou motrice).	

Textes	Intitulés	Observations
<a href="#">Note de service n° 2004-021 du 2 février 2004</a>	Epreuve obligatoire d'histoire -géographie du baccalauréat général, séries ES, L, et S, applicable à compter de la session 2005 de l'examen.	
<b>IV) langues vivantes</b>		
<a href="#">Arrêté du 21 janvier 2008</a>	Dispense de certaines épreuves de langue vivante du baccalauréat général ou technologique pour les candidats qui présentent une déficience du langage et de la parole ou handicapés auditifs.	
<a href="#">Note de service n° 2002-015 du 24 janvier 2002</a>	Aménagement des épreuves orales de langues vivantes au baccalauréat en série ES et L pour les candidats déficients visuels.	
<b>V) Langues des signes</b>		
<a href="#">Note de service 2007-192 du 13 décembre 2007</a>	Baccalauréat technologique, série STG : aménagement de l'épreuve d'histoire géographie pour certains candidats présentant un handicap.(Déficience visuelle ou motrice).	
<b>VI) Sciences physiques et Chimie</b>		
<a href="#">Note de service n° 2010-039 du 18 mars 2010</a>	Epreuves de physique-chimie et de sciences de la vie et de la terre : évaluation des capacités expérimentales – Baccalauréat série S - session 2010	Cette note rappelle les listes des vingt-cinq situations d'évaluation retenues pour l'évaluation des capacités expérimentales à la session 2010, en physique-chimie et en sciences de la vie et de la terre. Elle précise les modalités d'aménagement de la partie pratique d'évaluation des capacités expérimentales.
<a href="#">Note de service n° 2008-130 du 2 octobre 2008</a>	Epreuve de physique-chimie : évaluation des capacités expérimentales, baccalauréat série S – session 2008 en Nouvelle-Calédonie	
<a href="#">Note de service n° 2008-52 du 21 avril 2008</a>	Epreuve de physique-chimie : évaluation des capacités expérimentales, baccalauréat, série S – session 2008	
<a href="#">Note de service n° 2002-278 du 12 décembre 2002</a>	Dispense de l'épreuve pratique d'évaluation des capacités expérimentales en sciences physiques et chimiques du baccalauréat scientifique.	
<b>VII) Sciences de la vie et de la terre</b>		
<a href="#">Note de service n° 2010-039 du 18 mars 2010</a>	Epreuves de physique-chimie et de sciences de la vie et de la terre : évaluation des capacités expérimentales – Baccalauréat série S - session 2010	Cette note rappelle les listes des vingt-cinq situations d'évaluation retenues pour l'évaluation des capacités expérimentales à la session 2010, en physique-chimie et en sciences de la vie et de la terre. Elle précise les modalités d'aménagement de la partie pratique d'évaluation des capacités expérimentales.
<a href="#">Notre de service n° 2009-039 du 17 mars 2009</a>	Epreuves de sciences de la vie et de la terre de la série S : évaluation des capacités expérimentales – session 2009	
<a href="#">Note de service n° 2004-028 du 16 février 2004</a>	Epreuve de sciences de la vie et de la terre au baccalauréat général, série scientifique à compter de la session 2005.	
<b>VIII) Musique</b>		
<a href="#">Note de service n° 2003-217 du 10 décembre 2003</a>	Baccalauréat , série littéraire-épreuve de spécialité musique pour les candidats aveugles.	